

Observatoire de la méthanisation en Grand Est

Synthèse départementale de la Moselle
Données 2023



FAITS & CHIFFRES

Oct.
2025

1. Parc d'installations de la Moselle

Méthodologie

Le nombre d'unités de méthanisation total ainsi que la première carte représentent l'ensemble des installations, qu'elles aient répondu ou non à l'enquête. Tous les autres chiffres concernent uniquement les installations ayant répondu au moins une fois¹ à l'enquête.

33

unités de méthanisation,
dont 6 mises en service au
cours de l'année 2023

Parmi les 29 installations ayant répondu à l'enquête ou dont les données ont pu être complétées², la majorité des installations sont de type à la ferme (21 installations). 5 installations centralisées / territoriales et 3 STEP sont également présentes.

17

Sites en
cogénération



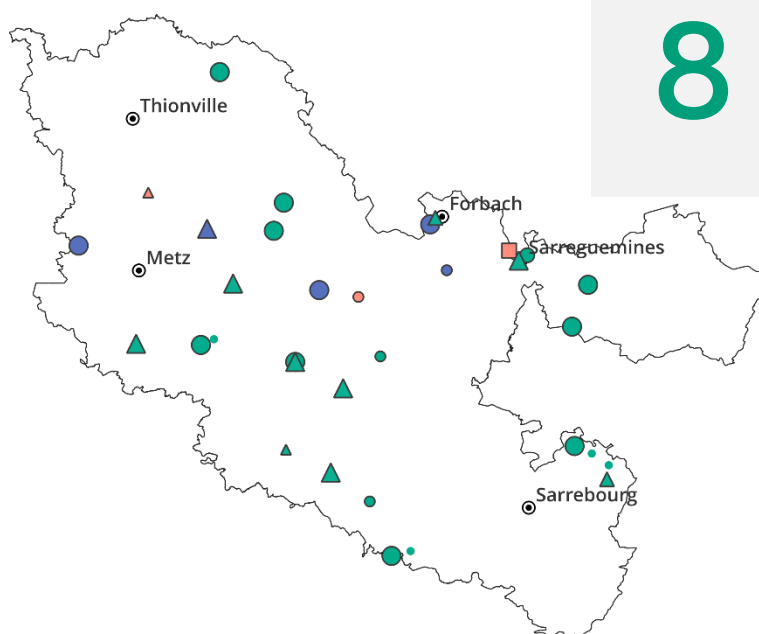
11

Sites en
injection



1

Site avec
chaudière



8

installations
reçoivent ou
envisagent
d'accueillir des
biodéchets



Typologie des sites

- STEP
- À la ferme
- Centralisée / Territoriale

Chaudière (Puissance)

- 250 -- 1000 kWth

Cogénération (Puissance)

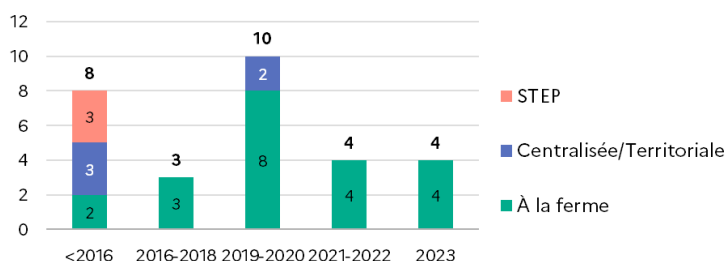
- Puissance inconnue
- 0 -- 250 kWél
- 250 -- 400 kWél
- 400 kWél et +

Injection (Puissance)

- 0 -- 150 Nm³/h
- 150 -- 250 Nm³/h



Parc des unités de méthanisation de la Moselle en 2023



Évolution du nombre d'installations mises en service en Moselle

Sur les 4 installations mises en service en 2023 ayant répondu à l'enquête, toutes sont à la ferme et valorisent le biogaz en injection.

¹ Afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre entre 2020 et 2023, en cas d'absence de données pour une année, celles-ci ont été complétées par les données de l'année la plus récente disponible.

² 25 unités de méthanisation ont répondu à l'enquête de 2023 dont 4 mises en service en 2023.

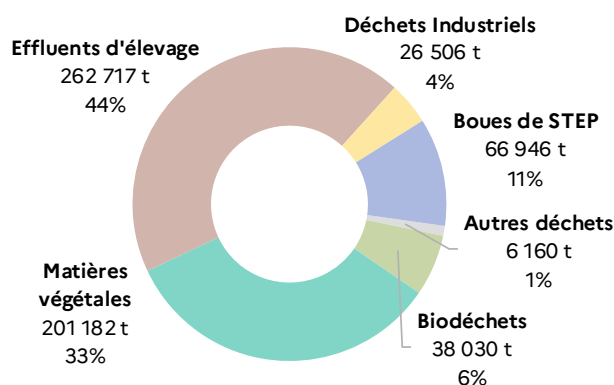
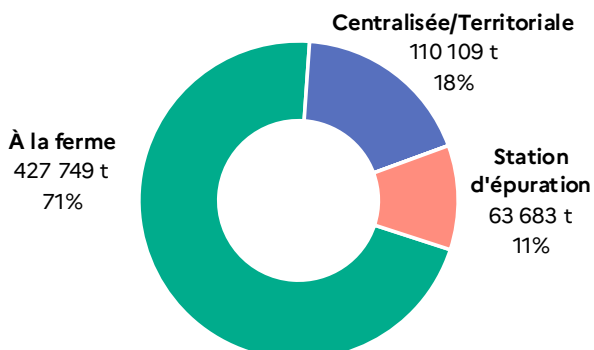
2. Intrants méthanisés en Moselle

602k t

de déchets organiques valorisés par
méthanisation

La majorité des intrants est traitée par des installations **à la ferme** (71 %), les installations **centralisées / territoriales** traitent 18 % des intrants et les installations **STEP** des 11 %.

Près de **602 000 tonnes** de déchets organiques ont été méthanisées dans le département en 2023 (+ 29 % par rapport à 2022).

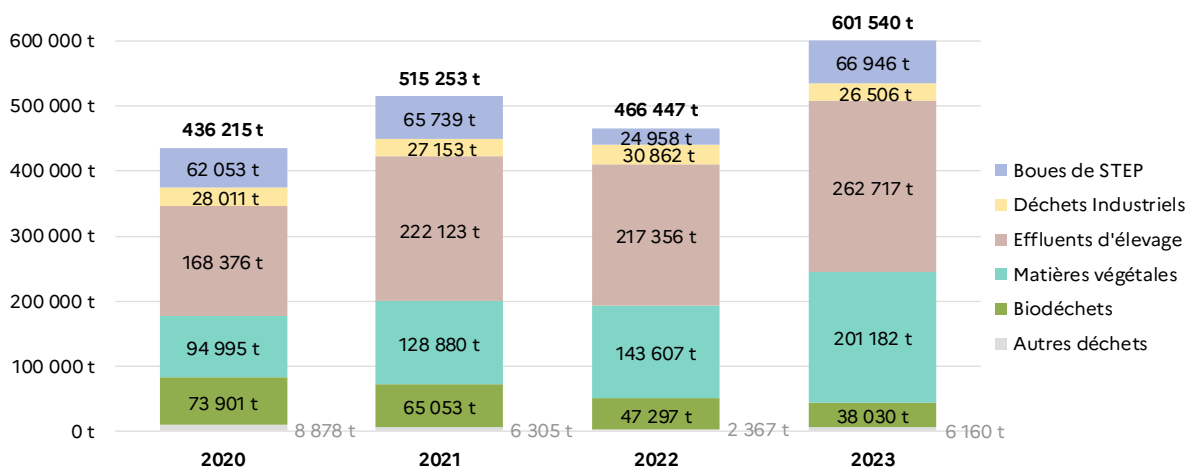


Catégories d'intrants traités en 2023

Répartition des intrants traités par type d'installation en 2023

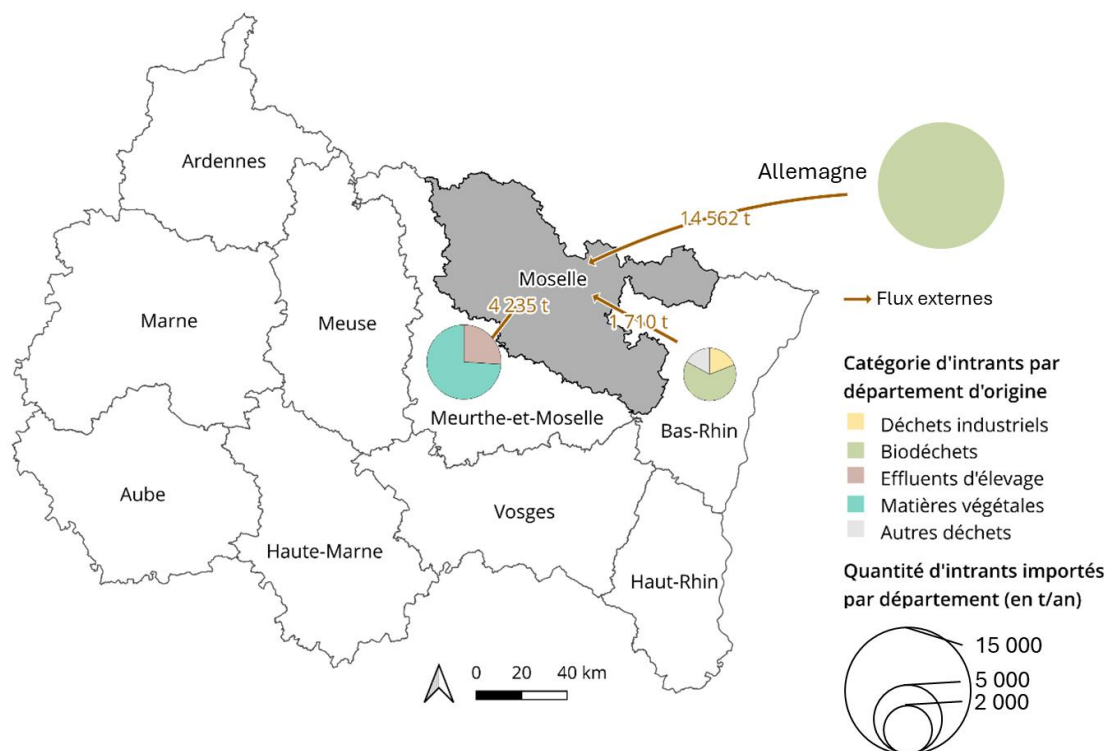
Les principaux intrants sont les **effluents d'élevage (44 %)** et les **matières végétales (33 %)**. Les boues de STEP, les biodéchets et déchets industriels représentent respectivement 11 %, 6 % et 4 % du total des intrants.

Les quantités **d'effluents d'élevage et de matières végétales traités ont augmenté en 2023** par rapport 2022. Parallèlement, les **quantités de biodéchets valorisées diminuent progressivement depuis 2020**. Après avoir largement diminué en 2022, les quantités de boue de STEP méthanisées ont augmenté en 2023, revenant à des quantités similaires à 2020 et 2021. Enfin, les quantités de déchets industriels ont diminué par rapport à 2022.



Évolution des quantités d'intrants traités en Moselle

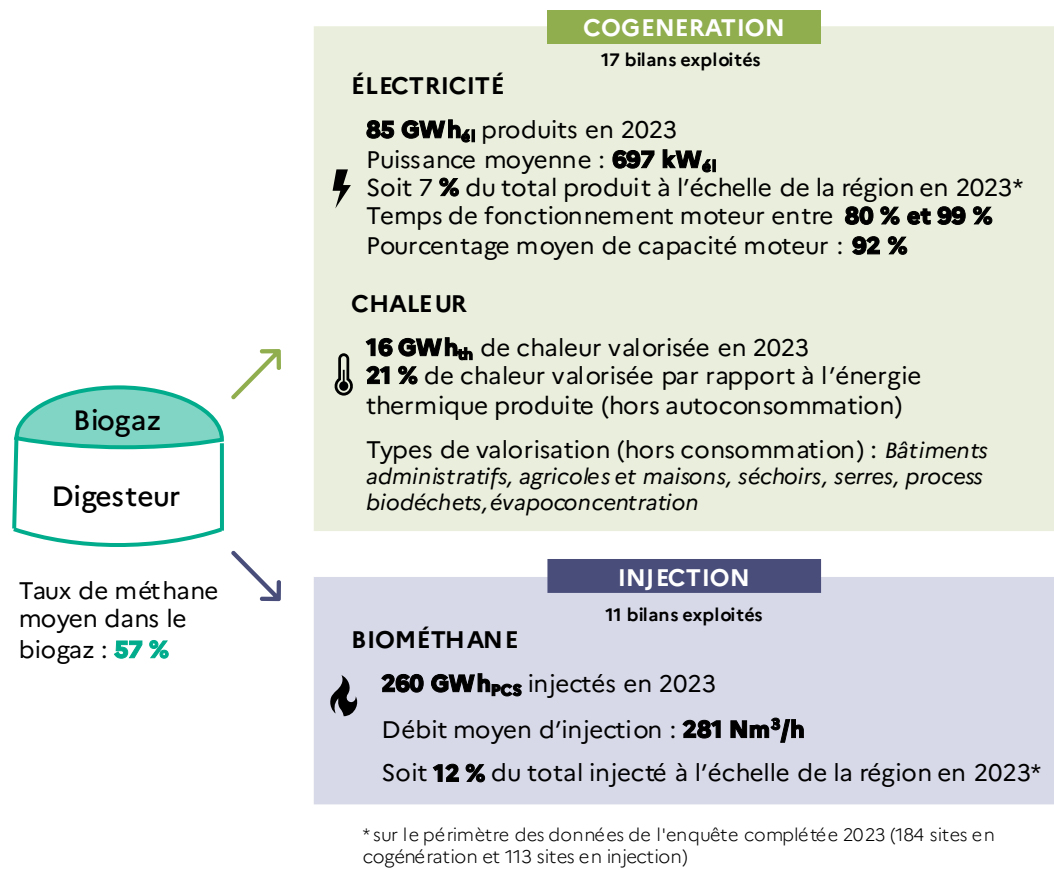
20 507 tonnes d'intrants sont externes à la Moselle, soit environ 4 % du total traité. Similairement à l'année précédente, ces intrants sont issus de la Meurthe-et-Moselle (4 235 tonnes soit 19 % des imports, majoritairement des matières végétales) et du Bas-Rhin (1 710 tonnes, principalement des biodéchets). De nouveaux intrants extra-régionaux ont été traités en 2023, en provenance d'Allemagne (14 562 tonnes, soit 66 % des imports, uniquement des biodéchets et à destination d'une seule installation centralisée / territoriale).



Flux d'intrants en provenance d'autres départements en 2023

3. Valorisation du biogaz

59 % des installations situées en Moselle fonctionnent en cogénération, soit 17 installations. Cette part reflète les tendances régionales (62 % en cogénération). 11 installations réalisent de l’injection. Enfin, une seule installation valorise son biogaz via une chaudière.



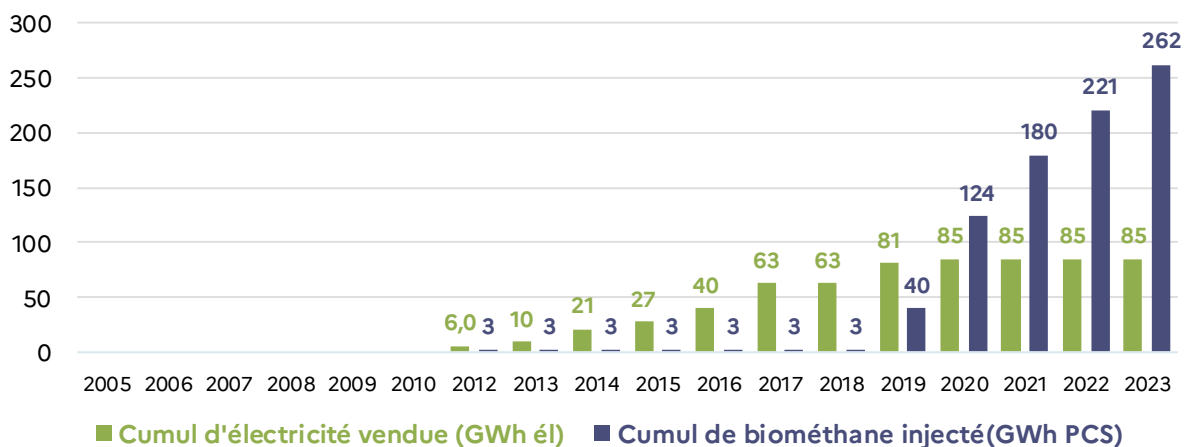
Chiffres clés sur l'énergie produite en Moselle en 2023

Cogénération	0 - 250 kW _{él}	250 – 400 kW _{él}	400 kW _{él} et +
À la ferme	2	1	9
Centralisée/ territoriale	1	-	3
STEP	1	-	-

Injection	0 - 150 Nm³/h	150 - 250 Nm³/h	250 Nm³/h et +
À la ferme	1	2	6
Centralisée/ territoriale	-	-	1
STEP	1	-	-

Nombre d'installations par tranches de puissance (cogénération) en kW_{él} ou de débit (injection) en Nm³/h en Moselle en 2023

L'évolution des quantités d'électricité vendues et du cumul de biométhane injecté depuis 2020 suit la tendance observée à l'échelle régionale, avec une **stabilisation des quantités d'électricité vendues** et une **croissance importante des volumes de biogaz injectés**.



Évolution de la quantité d'énergie produite annuellement en fonction des années de mise en service en Moselle

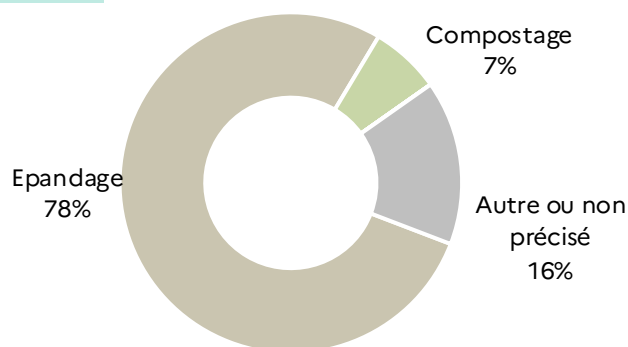
Cette croissance traduit l'évolution du parc d'installations avec, en Moselle, la mise en service de 2 installations en injection entre 2020 et 2021, 1 en 2022 et 4 nouvelles installations en 2023. Ce développement aboutit à 262 GWh de biométhane injecté (soit une hausse de 19 % par rapport à 2022) et 85 GWh d'électricité vendue en 2023 (quantité similaire à 2022).

4. Digestat brut produit et valorisation

492k t

de digestat brut produit en
2023 en Moselle

La **majorité du digestat est valorisée par épandage** (78 %). Par rapport aux chiffres à l'échelle régionale, cette valorisation par épandage est beaucoup plus importante (78 % contre 52 %) en raison de l'absence d'installations industrielles en Moselle.



Modes de traitement du digestat en 2023 en Moselle

La quasi-totalité des digestats sont traités au sein du département, seuls 3 % (13 472 tonnes) ont été épandus en Meurthe-et-Moselle (78 %) et dans le Bas-Rhin (22 %).